

11. PROGRAMME DE MISE EN OEUVRE

Le programme de mise en œuvre est composé de 7 fiches de mesures qui récapitulent les démarches à entreprendre par la commune, soit par thèmes, soit par secteur. Afin que ce programme soit réellement opérationnel, un lien devra être établi entre planification territoriale et planification financière.

Chapitre 3 : Dardagny-Village

3-1 Plan de site de Dardagny

Chapitre 4 : La Plaine

4-1 Développement urbain de La Plaine

4-2 Traversées des voies ferroviaires à La Plaine

4-3 Reconversion urbaine (La Plaine)

Chapitre 7 : Eaux, nature et agriculture

7-1 Composantes naturelles – Paysage et nature

Chapitre 8 : Mobilité et déplacements

8-1 Réseau de transports publics

Chapitre 9 : Plan directeur des chemins pour piétons

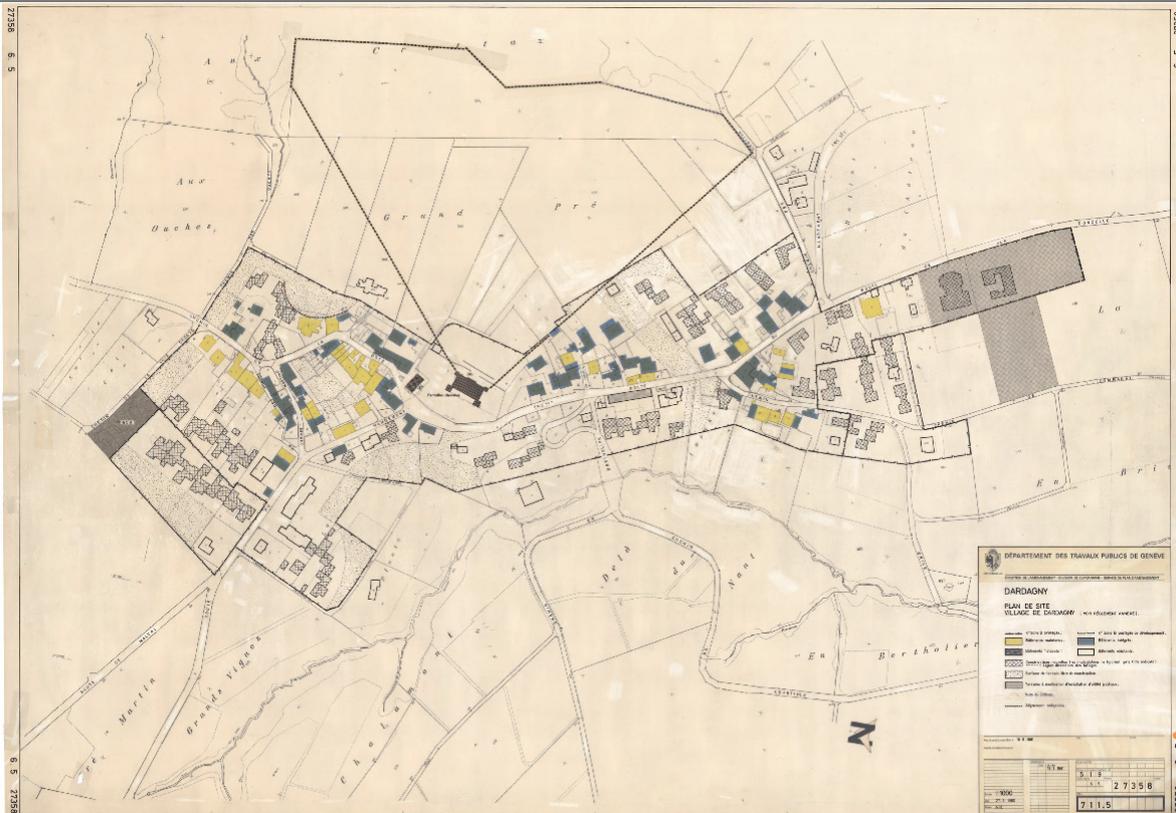
9-1 Réseau de promenades (plan directeur des chemins pour piétons)

9-2 Réseau piétonnier de La Plaine (plan directeur des chemins pour piétons)

Chapitre 10 : Environnement

10-1 Concept énergétique territorial

Plan de site de Dardagny



Plan de site en vigueur (adopté en 1981)



Image directrice du village de Dardagny

Date de mise à jour : 7 mai 2012

FICHE DE MESURES 3-1**Plan de site de Dardagny**

Réviser le plan de site de 1981 afin de tenir compte des objectifs et principes d'aménagement définis dans ce plan directeur communal et des objectifs de la planification cantonale.

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

Chapitres : 3

MESURES LIEES

Fiches n°

INSTANCES CONCERNEES

Initiative : Commune	Réalisation : Commune
Partenaires : Office du patrimoine et des sites, DCTI - OU	

CONTEXTE

Le chapitre 3.4.2 dresse le bilan des plan de site et règlement en vigueur et conclut à la nécessité d'une mise à jour de ces documents. Le bilan relève notamment :

- > Un indice d'utilisation du sol faible, favorisant la construction de villas, qui n'est pas conforme aux dispositions de la zone 4BP ;
- > Un certain formalisme dans la définition des implantations et des secteurs de non bâtir ;
- > La non prise en compte des nouvelles prescriptions cantonales concernant le stationnement ;
- > L'absence d'indications concernant l'accessibilité aux nouveaux bâtiments ;
- > Un périmètre qui n'intègre pas certaines constructions existantes, en particulier au sud du village ;
- > Une inadéquation entre les implantations esquissées dans le plan et la situation actuelle.

Par ailleurs le plan de site en vigueur ne permet pas de répondre aux objectifs de la commune, à savoir permettre une croissance modérée.

DEMARCHE

- > Constituer un groupe de travail avec des représentants de l'Office du patrimoine et des sites (OPS) et de l'Office de l'urbanisme (OU) afin d'engager la procédure de révision.
- > Établissement d'un cahier des charges et lancement d'un appel d'offre auprès de bureaux d'urbanisme. Vote d'un crédit d'étude.

Les grandes étapes de la procédure sont les suivantes :

- > Préparation : projet de plan de site.
- > Préconsultation : enquête publique (30 jours).
- > Préavis communal (CM – 45 jours).
- > Procédure d'opposition (30 jours).
- > Adoption par le Conseil d'Etat.

ELEMENTS DU CAHIER DES CHARGES POUR LA REVISION DU PLAN DE SITE ET DU REGLEMENT

- > Réviser l'indice d'utilisation du sol minimum pour tenir mieux compte des potentiels du site. Envisager des indices différenciés par secteur, voire la suppression de l'indice.
- > Redéfinir le périmètre du plan de site en intégrant les extensions envisagées, le potentiel à bâtir, les implantations des futures constructions, leur relation à l'espace public.
- > Traiter les questions d'accessibilité aux nouvelles constructions.
- > Évaluer l'impact de l'application du règlement relatif aux places de stationnement sur fonds privés.
- > Renforcer la lisibilité des coupures vertes.
- > Analyser dans le détail le potentiel d'aménagement des secteurs nord-ouest et sud-est (programmation, organisation spatiale) compte tenu du contexte foncier et de l'accessibilité.
- > Établir le concept énergétique territorial.

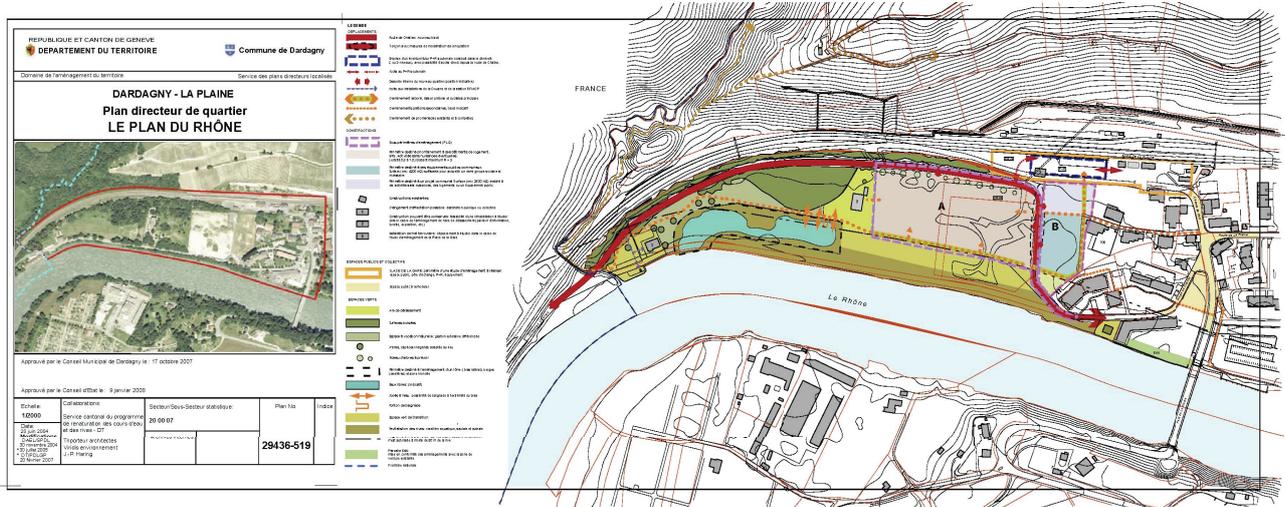
ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS ET PROCEDURES

Projet prioritaire à engager dès l'adoption du PDCom.

COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS

- > Boucle de rebroussement TPG.
- > Programmation des équipements publics (école, salle de gym).

Développement urbain de La Plaine



PDQ Le Plan du Rhône

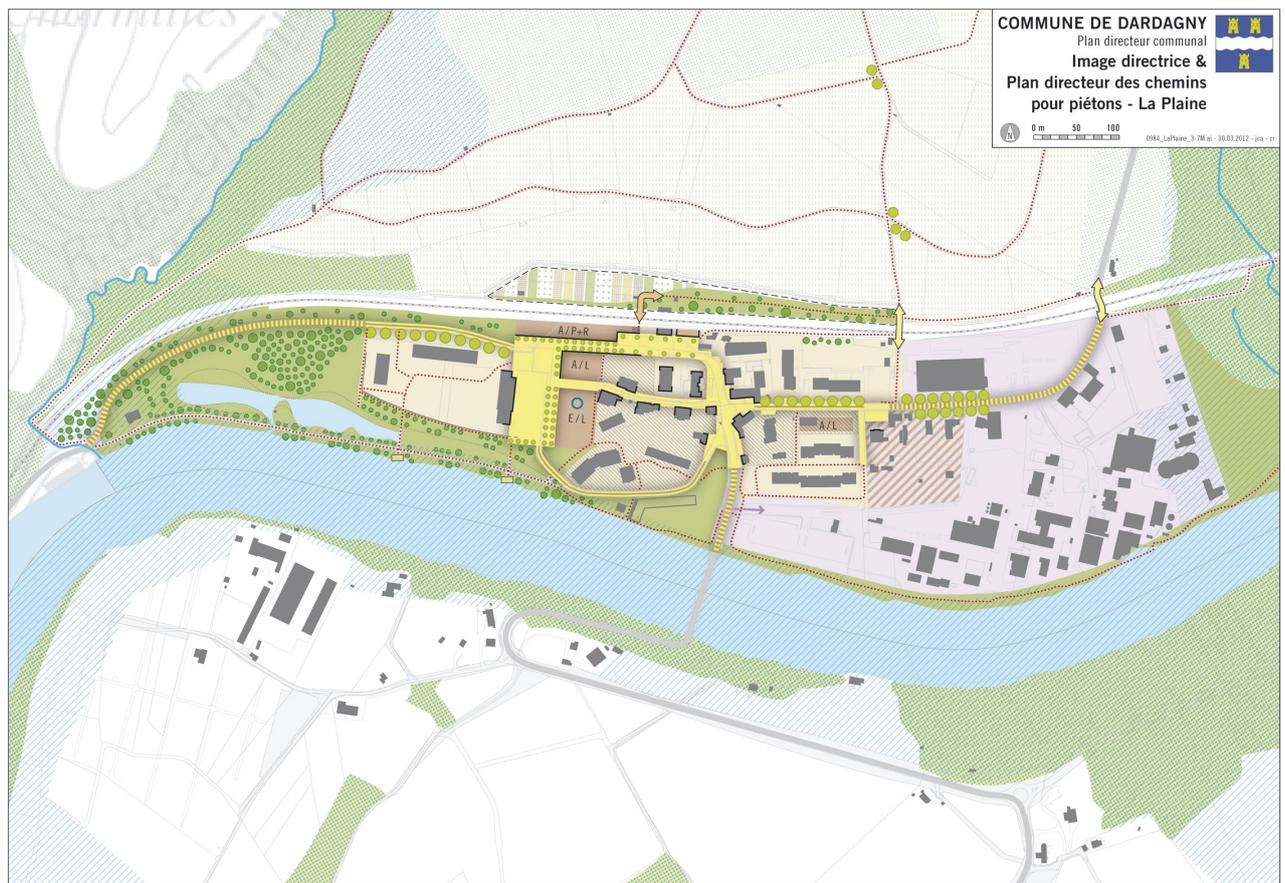


Image directrice et Plan directeur des chemins pour piétons de La Plaine

Date de mise à jour : 7 mai 2012

FICHE DE MESURES 4-1**Développement urbain de La Plaine**

Coordonner les projets en cours et doter la commune d'instruments lui permettant d'orienter et de gérer le développement futur.

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

Chapitres : 4

MESURES LIEES

Fiches n° 4-2, 4-3, 7-1, 8-1, 9-1, 9-2

INSTANCES CONCERNEES

Initiative : Commune	Réalisation : Commune
Partenaires : Propriétaires privés DGM, OU, OGC, CFF, PAFVG, DGNP	

ENJEUX

L'enjeu majeur à La Plaine est de tirer parti des opportunités (plage publique, interface multimodale, potentiel à bâtir) pour enclencher une dynamique de requalification de l'ensemble du village (recomposition du tissu bâti, mise en place d'un réseau d'espaces publics) et redonner un « nouveau souffle » à La Plaine.

DEMARCHE

Pour assurer que les projets en cours et futurs se développent de manière coordonnée et dans le cadre d'une vision d'ensemble, la commune prendra l'initiative de réunir les principaux acteurs (CFF, Canton, propriétaires privés, PAFVG, DGNP) et de constituer un groupe de travail chargé :

- > d'élaborer un plan de coordination des projets en cours. Cette démarche est d'autant plus urgente que les projets sont en cours d'établissement, de manière sectorielle ;
- > d'établir un projet d'ensemble sous la forme par exemple d'un plan guide. Le but d'un tel instrument est de définir une image directrice d'ensemble, évaluant les potentialités de densification, de transformation, d'évolution du tissu bâti. L'intérêt d'un tel document est de doter la commune d'un instrument de gestion, mais aussi d'un instrument d'incitation.

ELEMENTS DU CAHIER DES CHARGES DU PLAN GUIDE

- > Mettre en place un réseau d'espaces publics diversifié : places, parcs, jardins, plage, cheminements piétonniers.
- > Définir les standards d'aménagement en lien avec les projets privés.
- > Traiter les aspects formels de la composition urbaine.
- > Etc.

Le plan guide est par nature suffisamment souple pour pouvoir évoluer en fonction du contenu des projets.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS ET PROCEDURES

Prioritaire

COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS

- > PLQ du Plan du Rhône
- > Projets des CFF dans le secteur de La Plaine
- > Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PAFVG)
- > Projet de nouvelle école

Traversées des voies ferroviaires à La Plaine



Extrait de l'image directrice de La Plaine



Passage à niveau sur la route de la Donzelle



Le pont ferroviaire vu du sud (source : google street view)

Date de mise à jour : 7 mai 2012

FICHE DE MESURES 4-2**Traversées des voies ferroviaires à La Plaine**

Engager une étude détaillée pour évaluer la faisabilité technique et financière de l'opération.

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

Chapitres : 4

MESURES LIEES

Fiches 9-1, 4-1

INSTANCES CONCERNEES

Initiative : Commune	Réalisation : Canton
Partenaires : Canton (DGM, SEN, OGC), CFF, Firmenich	

CONTEXTE / ENJEUX

La question des traversées des voies ferroviaires à La Plaine doit être envisagée à l'échelle du village, afin de coordonner les projets et d'envisager les solutions avec une vision d'ensemble. Trois projets sont concernés :

- > Le réaménagement du passage sous le pont ferroviaire à l'entrée est de La Plaine, où le manque de visibilité pour les automobilistes constitue un danger pour les piétons et les cyclistes. Avec l'augmentation attendue de la population de La Plaine, ce problème devient plus aigu.
- > La réalisation d'un passage sous-voies au niveau de la route de la Donzelle¹.
- > L'éventuel prolongement du passage sous-voies qui sera réalisé à la gare pour accéder au quai n° 2.

DEMARCHES

- > Constituer un groupe de travail avec les représentants du Canton, des CFF et des acteurs concernés.
- > Établir le cahier des charges d'une étude à engager : programme, calendrier d'étude et de réalisation, financement.
- > Engager une étude pour évaluer :
 - l'opportunité d'un réaménagement du pont ferroviaire,
 - les différentes variantes de traversée des voies ferroviaires,
 - la faisabilité technique et financière des opérations.

Si le gabarit du passage sous le pont ferroviaire devait être modifié, il conviendrait d'étudier l'influence d'une telle mesure sur le transit de matières dangereuses à travers le village.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS ET PROCEDURES

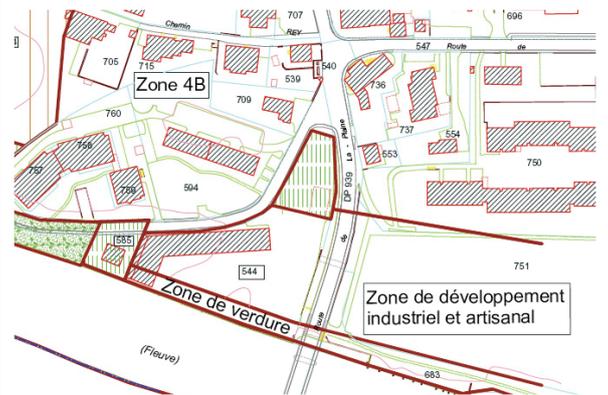
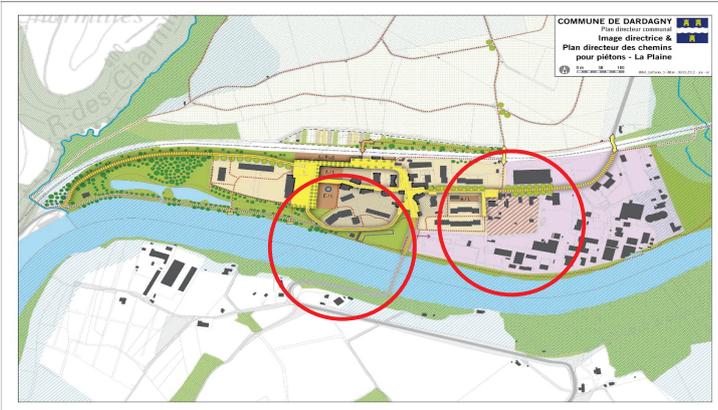
Prioritaire.

COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS

- > Projets des CFF dans le secteur de La Plaine.
- > PDCP.
- > Plan directeur cantonal de la mobilité douce

¹ Si les CFF suppriment un chemin de randonnée pédestre, la commune peut exiger son remplacement en application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre.

Reconversion urbaine (La Plaine)



Extrait de l'image directrice de La Plaine

Extrait du plan MZ n° 29'437



En rose, les parcelles destinées à des activités à faible densité d'emploi à proximité de l'usine Firmenich (source : sitg)

Date de mise à jour : 7 mai 2012

FICHE DE MESURES 4-3**Reconversion urbaine (La Plaine)**

Favoriser la reconversion de la petite zone artisanale au bord du Rhône et des secteurs urbanisés, proche de Firmenich, soumis à l'OPAM.

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

Chapitres : 4

MESURES LIEES

Fiches n° 4-1, 9-2

INSTANCES CONCERNEES

Initiative : Commune	Réalisation :
Partenaires : Propriétaires privés (particuliers et Confédération), Firmenich, OU, SEN	Commune, Grand Conseil (MZ)

CONTEXTE

D'une part, les terrains situés entre l'école actuelle et l'usine Firmenich vont, pour des raisons liées aux dispositions de l'OPAM, devoir se transformer progressivement pour accueillir des activités à faible densité d'emploi, compatibles avec les activités de Firmenich et le règlement de la zone d'affectation 4B.

D'autre part, la commune souhaite concrétiser le réseau d'espaces publics prévus dans le PDQ « Le Plan du Rhône » le long du fleuve.

MESURES

Constituer un groupe de travail avec Firmenich, les propriétaires privés, le Canton et la Confédération pour :

- > Étudier l'opportunité de déplacer l'activité de la parcelle 544 sur une des parcelles à proximité de l'usine Firmenich ;
- > Évaluer la pertinence d'utiliser l'instrument de remembrement foncier (Loi sur le remembrement foncier urbain – LRFU - L 1 50) dans le cadre de la négociation avec le propriétaire de la parcelle 544 ;
- > Régler l'échange de terrains, les acquisitions et les reports éventuels de droits à bâtir.

Dans un second temps :

- > Adapter l'affectation de la parcelle 544 à la nouvelle situation ;
- > Engager une étude d'aménagement en charge de définir le programme et d'élaborer un projet, qui tiendra compte des qualités sensibles du site : berges, vues, silhouette, entrée du village.

Extrait de la LRFU

Art. 1 But

¹ *Le remembrement foncier a pour objet la réalisation de plans d'urbanisme, notamment l'exécution d'ouvrages d'intérêt public ou d'opérations d'aménagement, l'assainissement de quartiers insalubres ou vétustes, l'amélioration de l'aspect des quartiers ou l'utilisation plus rationnelle à des fins d'intérêt général des terrains disponibles.*

Principe

² *Lorsque la configuration cadastrale et les droits réels inscrits au registre foncier entravent la réalisation de plans d'urbanisme, les propriétaires intéressés peuvent être astreints à participer à une opération de remembrement foncier.*

ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS ET PROCEDURES

Intention.

COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS / REFERENCES

PLQ du Plan du Rhône.

Composantes naturelles – Paysage et nature

Promouvoir les valeurs paysagères et naturelles de la commune.

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEURChapitres : **7.2, 7.3****MESURES LIEES**Fiches n° **4.1, 9.1, 9.2****INSTANCES CONCERNEES****Initiative :**
Commune, Etat (DGNP)**Partenaires :**
Propriétaires privés,
exploitants agricoles
DGA, OU, CFF**Réalisation :**
Canton, Commune,
propriétaires fonciers,
exploitants agricoles**ENJEUX**

La commune de Dardagny abrite un patrimoine paysager et naturel de très grande qualité, notamment des vallons naturels, des cours d'eau, des massifs forestiers, des prairies sèches et des vignobles. De nombreuses espèces (flore et faune) rares et menacées se développent sur le territoire communal.

Actuellement, les milieux naturels méritant protection font l'objet de mesures de conservation, de gestion et de revalorisation, tant pour les habitats que pour les espèces. Les périmètres concernés sont en majorité propriété de l'Etat de Genève ; les interventions sont planifiées sur la base de plans d'action (réalisation de plans de gestion planifiée pour 2012-2013).

A titre d'exemple, on peut notamment citer les mesures suivantes en cours :

- > L'entretien des prés et pâturages secs existants des vallons de l'Allondon, des Charmilles et du Roulave ;
- > La réouverture d'anciens prés et pâturages dans les vallons de l'Allondon, du Roulave et des Charmilles ;
- > Le rajeunissement de la chênaie dans le Grand Bois de Roulave.

En premier lieu, ces plans établis et les mesures y relatives méritent d'être poursuivis (et développées si nécessaire) et la concertation entre tous les acteurs doit être poursuivie et intensifiée.

En deuxième lieu, et à l'échelle du PDCom, des démarches concrètes et complémentaires méritent d'être mises en œuvre pour parfaire les actions en cours et pérenniser la qualité du paysage et la biodiversité sur l'ensemble du territoire communal. Il s'agit notamment de :

- > Soutenir l'établissement d'une carte des valeurs naturelles du territoire communal et des mesures y relatives ;
- > Affiner et mettre en œuvre le PDCom de manière concertée (Commune – DGNP), en particulier pour les secteurs protégés et sensibles sur le plan naturel ;
- > Etudier, planifier et gérer de manière concertée (Commune et DGNP) la gestion des activités de loisirs, en particulier dans le vallon de l'Allondon ;
- > Favoriser la diversité paysagère et biologique et la mise en réseau des milieux naturels dans la zone agricole, en améliorant la qualité des petits milieux annexes (arbres isolés, alignements, talus, haies, surfaces marginales, etc.), notamment par des plantations ponctuelles et des mesures de gestion plus extensives (condition : développement d'une démarche participative avec les exploitants agricoles) ;
- > Favoriser la diversité paysagère et biologique dans la zone villageoise pour créer une image identitaire forte, en constituant un cadre végétal favorisant les espèces indigènes ;
- > Conserver/renouveler les alignements d'arbres aux abords des hameaux et le long des chemins (en intégrant les contraintes agricoles) ;
- > Améliorer les corridors écologiques (pour le déplacement de la petite faune notamment) entre les vallons de l'Allondon et des Charmilles ;
- > Renaturer le pied du coteau de La Plaine.

DEMARCHE

- > Poursuivre les projets et actions en cours ;
- > Encourager le développement de nouveaux projets pour la préservation et le développement de la biodiversité, notamment concernant la mise en œuvre de la liste des sites et espèces prioritaires flore ;
- > Concertation et coordination régulière entre la Commune et l'Etat (DGNP) ; établissement d'un programme relatif aux projets communs, définissant les priorités, les échéances et les responsabilités de chacun ;
- > Développer les planifications et les mesures nécessaires pour l'ensemble des projets (en cours ou à venir) ;
- > Evaluer l'efficacité des mesures réalisées et des démarches concertées ;
- > Informer la population (locaux, visiteurs).

ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS ET PROCEDURES

- > Plan de gestion du Vallon de l'Allondon 2012-2013 (Etat-DGNP)
- > Plan de gestion de la réserve naturelle de Courtille 2012 (Etat-DGNP)

- > Poursuite des contrôles des populations d'espèces bénéficiant de plan d'action (Etat-DGNP)
- > Création de périmètres de réserves naturelles, y compris les sites prévus en réserve intégrale (Etat-DGNP-Commune)

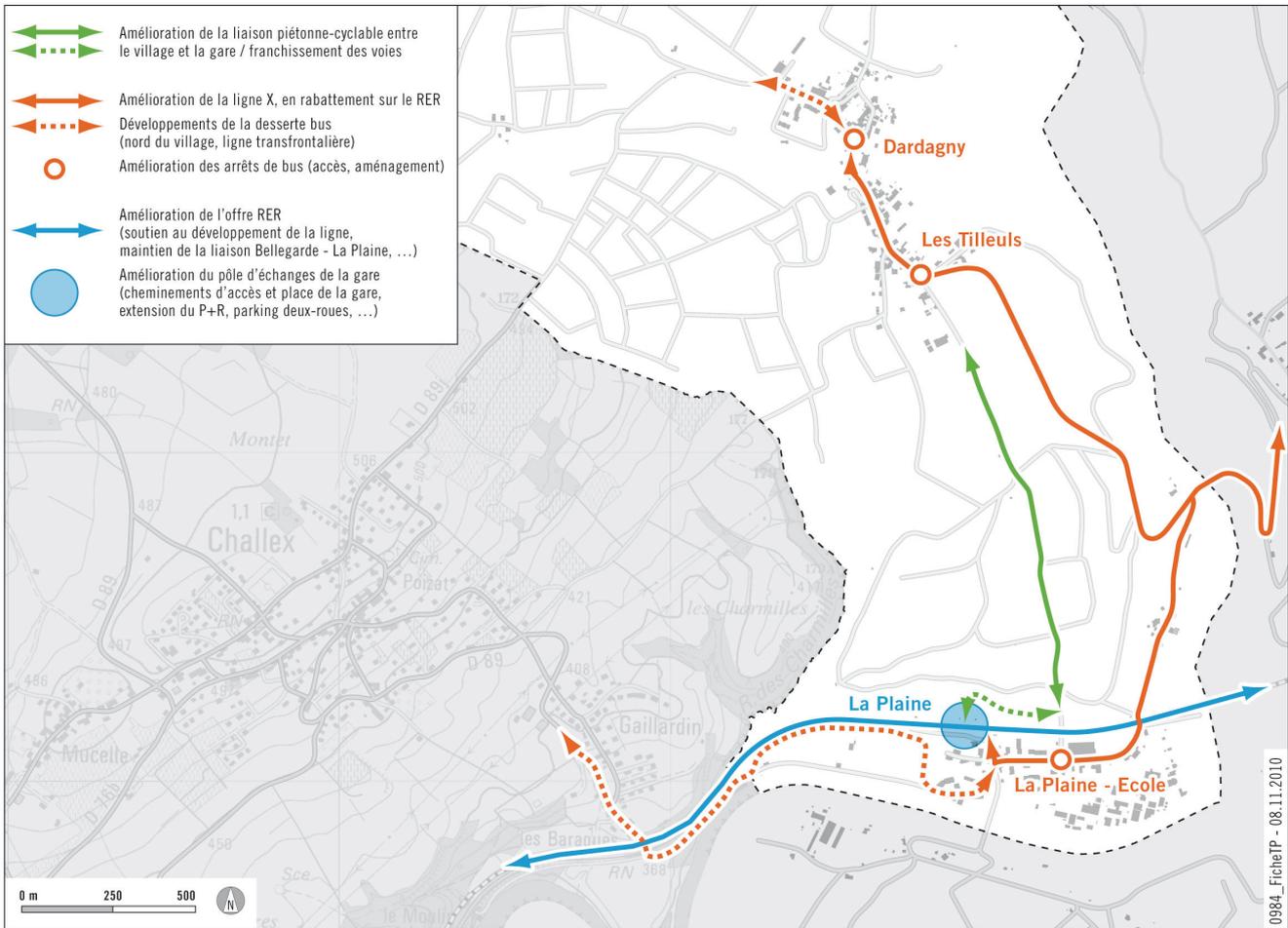
COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS / REFERENCES

- > PDCP (Commune, Etat) ;
- > PLQ du Plan du Rhône (Etat - OU) ;
- > Projet des CFF dans le secteur de la Plaine ;
- > Mesures de gestion forestière (ETAT – DGNP) ;
- > Plan d'action Pic mar – Genève (Etat - DGNP) ;
- > Mesures paysagères (Etat - DGNP) ;
- > Démarche pilote art. 63a de la LEaux à coordonner avec l'intégration paysagère ;
- > Charte des jardins.

APPUIS ET FINANCEMENTS POSSIBLES

Appui de l'Etat via les conventions-programmes en matière de valeurs naturelles dans le cadre de la RPT ainsi que contributions de diverses sources.

Réseau de transports publics



DEMARCHE

Les principes et mesures décrits ci-après sont en majeure partie de la compétence des TPG, CFF et canton. Elles seront relayées par la commune lors des consultations concernant le changement d'horaire, le nouveau plan directeur TPG, etc. Par ailleurs, certaines questions doivent être débattues et évaluées. Dans cette perspective, la mise en place d'un groupe de coordination Etat-communes-TPG-CFF paraît souhaitable.

Date de mise à jour : 7 mai 2012

FICHE DE MESURES 8-1**Réseau de transports publics**

Défendre une amélioration globale de la desserte en transports publics sur la commune, veiller à un rabattement multimodal de qualité sur le RER, obtenir une amélioration sensible des services de transport à la demande sur le secteur ouest.

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

Chapitres : 9

MESURES LIEES

Fiches n° 3-1, 4-1, 4-3, 10-1, 10-2

INSTANCES CONCERNEESInitiative :
CommuneRéalisation :
TPG, DGMPartenaires :
TP, DGM
Communes voisines**MESURES****Améliorations de la ligne X**

- > La ligne X est organisée avant tout en fonction des besoins de transport scolaire. Compte tenu des horaires des écoles, cette ligne n'est pas en mesure d'assurer des correspondances satisfaisantes avec le RER à La Plaine, et n'est donc pas attrayante pour la clientèle désirant se rendre à Genève. Il est donc nécessaire de rechercher une **optimisation des correspondances de la ligne X avec le RER, au besoin en ajustant les horaires scolaires**.
- > Un **prolongement de la ligne X au nord du village** est à envisager, en fonction des développements attendus dans ce secteur. Les frais d'investissement pour ce type d'opération incombent à la Commune.

Améliorations des services de bus complémentaires

- > Trois types de services complètent l'offre régulière de transports publics (X-Satellite, Telebus et Proxibus). Ces services, fonctionnant selon des règles différentes, sont cependant relativement redondants. Par ailleurs, le Proxibus est soumis à une surtaxe mais ne s'avère pas toujours disponible dans des délais satisfaisants. Pour plus de lisibilité et d'efficacité, il y a lieu d'**envisager le regroupement de ces offres en un service unique de transport à la demande, et leur intégration dans l'offre de base** (pas de surtaxe). Afin de repenser le développement des services qui complètent l'offre régulière, la DGM a engagé une réflexion en 2011 sur ses systèmes et leurs évolutions en lien avec les communes et l'AGC.

Améliorations du RER

- > La fréquentation du RER est importante et connaît un rythme de croissance soutenu. Il y a donc lieu de **soutenir l'amélioration de l'offre RER : renforcement des cadences et des plages horaires, augmentation de la capacité, densification urbaine à proximité de la gare**.
- > Dans le cadre de la mise en service de la ligne du Haut-Bugey, il est envisagé de remanier la desserte ferroviaire en la dissociant en deux services distincts : une ligne "genevoise" cadencée à la demi-heure entre La Plaine et Cornavin, desservant tous les arrêts, et une ligne "transfrontalière" cadencée à l'heure entre Bellegarde et Cornavin, mais a priori sans arrêt à La Plaine (et Russin). De ce fait, les frontaliers travaillant à La Plaine ne pourront plus venir en train ; de même, cela pénalisera les habitants de la région souhaitant se rendre à Bellegarde pour prendre un TGV ou un TER. Il y a lieu de **reconsidérer avec les CFF et le Canton, l'opportunité du maintien de l'arrêt à La Plaine des trains de Bellegarde** dans le cadre de ce projet².

Améliorations du pôle d'échanges de la gare

- > Il est possible de se rendre à pied ou en vélo du village à la gare par le chemin de la Donzelle, cependant le franchissement des voies reste aujourd'hui pénalisant (franchissement à niveau autorisé sur appel téléphonique préalable) et peu direct. Il y a donc lieu d'**aménager un cheminement le long des voies ferrées depuis le chemin de la Donzelle et de réaliser un passage dénivelé au niveau de la gare pour la traversée des voies**, dans le cadre des travaux de modernisation planifiés à la gare.
- > Le P+R de La Plaine récemment agrandi connaît un vif succès et est déjà proche de la saturation. Si des alternatives, certes moins satisfaisantes, existent à court terme (P+R de Satigny), il est nécessaire d'**envisager un agrandissement du P+R de La Plaine** à moyen terme.
- > Le petit abri existant pour les vélos est clairement insuffisant. Il y a lieu de prévoir la **création de places de parc abritées et sécurisées, en nombre suffisant, pour les vélos et pour les deux-roues motorisés**.
- > Plus généralement, il y a lieu d'**améliorer le confort et la sécurité de la place de la gare** afin d'améliorer les conditions d'accueil et de transbordement.

Améliorations des arrêts de bus

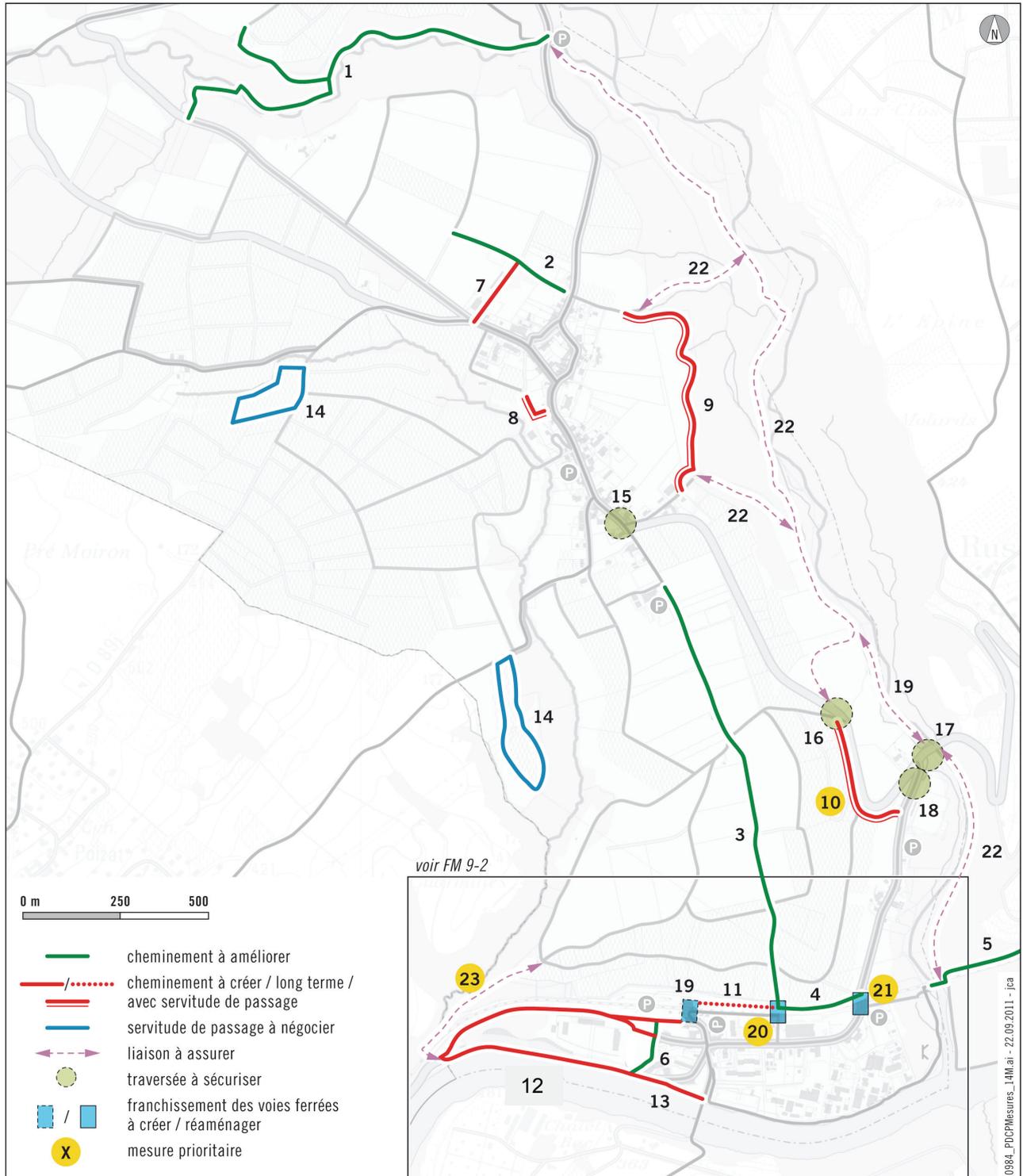
- > Pour renforcer l'attrait et l'utilisation des transports publics, l'accès aux arrêts doit être aisé et sûr. Il y a donc lieu d'**améliorer les cheminements piétons d'accès aux arrêts de bus, ainsi que le confort et la sécurité de ces arrêts**.

ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS ET PROCEDURES**COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS**

- > Plan directeur cantonal de la mobilité douce.
- > Plan directeur TPG 2011-2014.

² Les CFF précisent à ce sujet que les RER Bellegarde-Genève ne pourront plus s'arrêter à La Plaine pour des raisons d'occupation de la seule voie à quai. Ces arrêts seront rétablis une fois les travaux de reconfiguration de la gare de La Plaine réalisés, c'est-à-dire à l'horizon 2020, en l'état de planification des travaux.

Réseau de promenades (plan directeur des chemins pour piétons)



Date de mise à jour : 7 mai 2012

FICHE DE MESURES 9-1**Réseau de promenades (plan directeur des chemins pour piétons)**

Développer des parcours de promenade continus, en boucle et à thème.

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

Chapitres : 9

MESURES LIEES

Fiches n° 4-1, 7-1, 9-2

INSTANCES CONCERNEES**Initiative :**

Commune

Réalisation :

Commune

Partenaires :Propriétaires privés
(servitudes), DGNP, DGM,
OPS, DIM – DGA, CFF**CONTEXTE**

Afin d'une part de canaliser la pression des activités de loisirs en dehors des milieux naturels les plus fragiles et, d'autre part, de favoriser la découverte des richesses du patrimoine paysager, historique et culturel de la commune, un réseau de promenades est proposé.

Pour rendre ces parcours attractifs, certains tronçons pourraient être équipés d'un minimum de mobilier, dans le respect des sites : bancs, panneaux d'information, fontaine, balisage, et dans la mesure où le lieu s'y prête, de les agrémenter de végétation (par exemple : arbre isolé aux carrefours). Dans la mesure du possible, les cheminements piétons doivent être réalisés avec un gabarit suffisant pour permettre la circulation des personnes à mobilité réduite.

MESURES

> Mettre en place un groupe de travail pour définir un concept pour l'équipement des chemins (modèle de bancs, de panneaux, localisation des informations) et des aménagements naturels et plantés permettant de délimiter les possibilités d'accès à un site ou empêcher l'accès à certaines zones.

Cheminements à améliorer

1. Sentiers du vallon du Roulave.
2. Chemin existant le long de la propriété Leleux.
3. Route de la Donzelle (bancs, etc.), notamment pour les déplacements des écoliers (pédibus).
4. Cheminement au nord des voies de chemin de fer entre la route de la Donzelle et la route de La Plaine.
5. Chemin pédestre cantonal à partir du chemin de l'Ancienne-Forge en direction de Russin.
6. Cheminement pour relier la place de la gare au chemin de promenade au bord du Rhône.

Cheminements à créer

7. Chemin à créer dans le cadre du développement du quartier nord-est dans le village de Dardagny.
8. Cheminement pour relier le chemin du Rebiolon et la route du Mandement, face à l'entrée du Château.
9. Cheminement face au Château, à l'est du village de Dardagny, pour relier les chemins Camille-Corot et des Crottaz (tracé indicatif en lisière de forêt).
10. Cheminement pour relier la route de La Plaine (à partir du petit parking en terre) et le chemin de la Corniche, sans passer par la route du Mandement.
11. Cheminement au nord des voies de chemin de fer (à long terme).
12. Nouveaux cheminements piétons dans le cadre du développement du quartier du Plan du Rhône.
13. Cheminements piétons au travers du parc public en continuité avec le chemin de promenade au bord du Rhône.

Servitude de passage à négocier

14. Sentiers thématiques.

Cheminements / traversées à sécuriser

15. Traversée de la route du Mandement à l'entrée du village de Dardagny, à la hauteur de l'arrêt de bus Les Tilleuls.
16. Traversée de la route du Mandement à la hauteur du chemin de Brassu.
17. Traversée de la route du Mandement : continuité entre le sentier du vallon de l'Allondon et la route de La Plaine.
18. Passage piétons à la hauteur de l'arrêt de bus « La Donzelle » (ligne X) sur la route de La Plaine.
19. Prolonger le passage sous-voies de la gare à long terme.
20. Passage sous-voies au niveau de la route de la Donzelle.
21. Réaménagement du pont ferroviaire à La Plaine.

Liaisons à assurer

22. Sentiers du vallon de l'Allondon, depuis La Plaine jusqu'au vallon du Roulave, et liaisons avec le village de Dardagny.
23. Sentier entre la route de Challex et les chemins des vignes du Rhône et de la Corniche.

ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS ET PROCEDURES

Les mesures 10, 20, 21 et 23 sont prioritaires.

COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS / REFERENCE

Pour le balisage, voir le manuel « Signalisation des chemins de randonnée pédestre » publié par l'OFROU et Suisse Rando.

Réseau piétonnier de La Plaine (plan directeur des chemins pour piétons)



Date de mise à jour : 7 mai 2012

FICHE DE MESURES 9-2**Réseau piétonnier de La Plaine (plan directeur des chemins pour piétons)**

Développer un réseau piétonnier sûr, confortable, continu et accessible à tous.

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

Chapitres : 9

MESURES LIEES

Fiches n° 9-1, 4-1, 4-3, 7-1

INSTANCES CONCERNEESInitiative :
CommuneRéalisation :
CommunePartenaires :
Propriétaires privés, DGM,
OU, CFF**MESURES****Compléter le réseau**Cheminements à améliorer

1. Cheminement pour relier la place de la gare au chemin de promenade au bord du Rhône.
2. Route de la Donzelle (bancs, etc.), notamment pour les déplacements des écoliers (pédibus).
3. Cheminement au nord des voies de chemin de fer entre la route de la Donzelle et la route de La Plaine.

Planifier de nouveaux chemins dans le cadre des développements du village

4. Cheminements piétons au travers du parc public en continuité avec le chemin de promenade au bord du Rhône.
5. Cheminements piétons au travers du Plan du Rhône : accès aux habitations, accès à la plage publique, chemin de promenade au bord du Rhône.

Améliorer la sécurité, la continuité et le confort du réseau piétonnier du village

6. Rues et places du village.
7. Prolonger le sous-voies et réaliser un cheminement piétonnier au nord des voies de chemin de fer.
8. Passage sous-voies au niveau de la route de la Donzelle.
9. Pont ferroviaire à réaménager.

Liaison à assurer

10. Sentier entre la route de Challex et les chemins des vignes du Rhône et de la Corniche.

Il est possible, si nécessaire, d'établir un plan localisé de chemin pédestre.

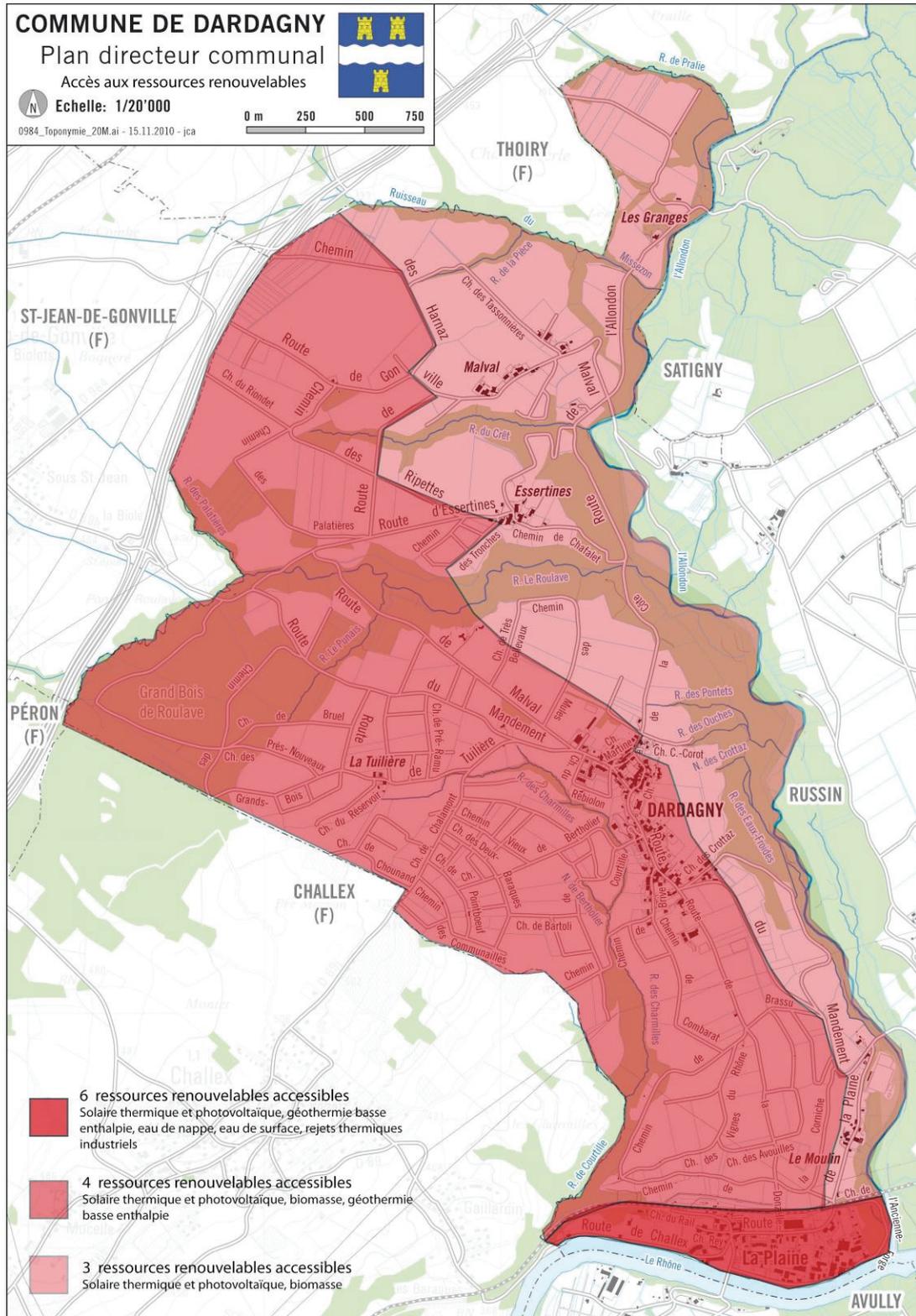
ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS ET PROCEDURES

Les mesures 8, 9 et 10 sont prioritaires.

COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS

- > Aménagement de la gare CFF.
- > PLQ Le Plan du Rhône.
- > Nouvelle route de Challex.
- > Plage publique.
- > Plan directeur des chemins de randonnée pédestre.

Concept énergétique territorial



Date de mise à jour : 28 septembre 2011

FICHE DE MESURES 10-1**Concept énergétique territorial****EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR**

Chapitres : 10.3

MESURES LIEES

Fiches n° 4-1

INSTANCES CONCERNEES

Initiative : Commune

Réalisation : Commune

Partenaires: ScanE,
Firmenich, SIG**CONTEXTE**

Selon les préconisations du CET 2011-37, la commune s'engage à :

> Intégrer la démarche Négawatt dans ses décisions, selon les priorités suivantes :

1. agir sur l'enveloppe des bâtiments (sobriété énergétique)
2. agir sur les technologies de transformation (efficacité énergétique des systèmes, des chaudières, etc.)
3. couvrir les besoins restants en énergies renouvelables si la faisabilité technico-économique est démontrée

> Privilégier et inciter à la mise en œuvre des concepts énergétiques territoriaux adaptés aux ressources énergétiques locales identifiées et aux besoins du neuf et de l'existant.

DEMARCHE

> Orientation de mesures constructives telles que : éclairage naturel des locaux, ventilation naturelle, isolation performante (notamment en rénovation), bonus de COS, capteurs solaires thermiques et photovoltaïques, etc.

> Selon les possibilités financières de la commune, actions exemplaires :

- Audits énergétiques des bâtiments publics communaux ;
- Mise en œuvre du suivi des consommations des bâtiments publics communaux ;
- Exposition publique de la thermographie de la commune de Dardagny en Mairie (Château).

> Selon les possibilités financières de la commune, études d'opportunité et de faisabilité de valorisation des ressources énergétiques renouvelables et des rejets thermiques identifiées sur la commune :

- Déchets agricoles et viticoles (résidus du Moulin de la Plaine) ;
- PAC sur nappe pour la Plaine ;
- Géothermie basse profondeur sur la Plaine et Dardagny-village ;
- CAD (biomasse) pour Dardagny-village et CAD (basse température) pour La Plaine.

> Incitation à la réalisation d'études spécifiques sur le site de Firmenich :

- Audit énergétique industriel global ;
- Etude d'opportunité de valorisation des rejets thermiques des « process » et de la station d'épuration des eaux usées.

ELEMENTS DU CAHIER DES CHARGES POUR LA REVISION DU PLAN DE SITE ET DU REGLEMENT**ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS ET PROCEDURES**

A compléter

COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS

